

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 4 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Marc WINOCOUR, Maire.

Etaient présents : Mr Marc WINOCOUR, M.STOUDER Paul ; M. LAMBERT Yves ; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, M. SPORTES Alain; Monsieur PIBOULEAU Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Mr. BOURCIER Dany, Mme LASSUS Mélanie, Madame LALANDRE Jacqueline ; Monsieur Alain CHABOCHE

Absent excusé : Anne COMBE donne pouvoir à M.STOUDER

Absent non représenté : M. OLTEAN Victor

Secrétaire de séance : Mr BOURCIER Dany

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BOURCIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Lecture et approbation du compte-rendu du 25 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Urbanisme : Autorisation obligatoire par dépôt de déclaration préalable de travaux sur ensemble du territoire communal pour les ravalements de façades.
- Cimetière : Reprise des concessions perpétuelles (non classées d'intérêt communautaire) à l'état d'abandon.
- Délibération portant nomination et rémunération du coordonnateur du recensement communal 2019/2020.
- Délibération portant création temporaire de 2 emplois d'agent recenseur de mi-janvier à mi-février 2020
- Subvention voyage humanitaire
- Approbation du rapport d'activité 2018 du SEY

Questions diverses

-
- **Question N°1 : Urbanisme : Autorisation obligatoire par dépôt de déclaration préalable de travaux sur ensemble du territoire communal pour les ravalements de façades.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

INSTAURE le dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour ravalement de tout ou partie d'une construction sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N°2 : Cimetière - Reprise des concessions perpétuelles (non classées d'intérêt communautaire) à l'état d'abandon.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sur 52 concessions 'trentenaires' arrivant à échéance, 23 ont été classées en 'intérêt communautaire' (non concédées à nouveau)

43 concessions perpétuelles recensées et récupérées par la commune au regard du délai de 3 ans informatif dépassé.

Considérant :

- Que toutes ces concessions ont fait l'objet d'un procès-verbal d'état d'abandon, et qu'à la suite d'une procédure engagée par la mairie en février 2016 par affichage au cimetière, aucun ayant droit ne s'étant présenté.
- Que le dernier enterrement opéré date de plus de 5 ans

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise le Maire à reprendre les tombes indiquées dans la liste joint à la présente et d'inscrire au patrimoine communal, une série de tombes, qui seront classées d'intérêt communautaire par la commission cimetière et proposé pour approbation lors d'un prochain conseil municipal,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N°3 : Délibération portant nomination et rémunération du coordonnateur du recensement communal 2019/2020.**

Monsieur Frédérick CAZERES, secrétaire de Mairie est nommé en qualité de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, du 1^{er} novembre 2019 au 29 février 2020.

Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation exceptionnelle de son régime indemnitaire mensuelle de 300€ brut par mois.

Dit que cette prime sera versée lors de trois versements mensuels de la pfac en décembre 2019, janvier 2020 et février 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N°4 : Délibération portant création temporaire de 2 emplois d'agent recenseur de mi-janvier à mi-février 2020**

Madame Pauline EMOND et Madame Aline EMOND BRETON sont nommées en qualité d'agent recenseur chargé de la tournée des enquêtes de recensement, du 1^{er} novembre 2019 au 29 février 2020.

Il sera créé 2 emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de

- 0,52 € / net d'impôts par feuille de logement remplie
- 1,04 € / net d'impôts par bulletin individuel rempli.
- 5,25€ / net d'impôts par bordereau de district rempli

Les agents recenseurs recevront 22€ / net d'impôts pour chaque séance de formation.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur un forfait de 57.90€ pour la tournée de reconnaissance prévue entre les deux-demi-journées de formation

Les agents recenseurs seront rémunérés sur un forfait de 80€ net d'impôts pour l'ensemble de la collecte pour la prise en compte des frais kilométriques lié à une tournée type campagne.

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N° 5 : Subvention voyage humanitaire**

Dossier de Mme Marine CHAPON non complet
Délibération est reportée au prochain Conseil

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **Question N°6 : Approbation du rapport d'activité 2018 du SEY**

Lecture du rapport M. STOUDER

Syndicat d'Énergie des Yvelines regroupe 201 communes dont Cergy Pontoise, représentant 1,7 millions d'habitants. Activité principale liée au contrôle technique et suivi de l'état des installations 'Gaz & Electricité'

Exemples : Enfouissement lignes, bornes de recharges voitures électriques, déploiement des compteurs Linky ...

Intervient en Maitrise d'œuvre et assistance à la Maitrise d'ouvrage. Accompagne également financièrement les communes sur 'projet'

Les ressources financières du SEY sont essentiellement constituées par des redevances de fonctionnement et d'investissement qui tiennent compte du nombre d'habitants et de la longueur des réseaux du territoire concerné par le syndicat et versées en particulier par ENEDIS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Questions diverses

- **Affaire TYRODE** – Route du buisson - Suite ouverture sur chemin rural et bâtiment construit sur zone EBC –Recours juridique gagné par la Mairie de Grosrouvre
- **Projet Antenne téléphonique** – Orange. Implantation prévue sur la plateforme stabilisée de l'ancienne décharge municipale. Taux de couverture actuel 42% - Taux de couverture 96% avec cette nouvelle installation
Déclaration préalable déposée. En attente de validation par le Préfet des Yvelines.
Contrat de location à établir.
- **Eclairage public** – Aménagements complémentaires prévus Rte du Buisson (lanternes) / Rte de la Sutrie - Somme 19K€ (prévue au budget primitif).
Système permettant l'abaissement automatique de la puissance d'éclairage sur un créneau horaire choisi.
- Réajustement et sécurisation des ralentisseurs en cours – Rte de Aubris

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30



Marc WINOCOUR

Maire

